

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale
Sud Luberon

Date de publication : [17/04/2024](#)

Date de convocation : 28 mars 2024
Date d'affichage : 28 mars 2024

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 31
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt-quatre et le dix avril,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert Tchobdrenovitch, Président,

Présents : Robert Tchobdrenovitch, Pierre Aubois, François Bonnet, Jean-Luc Borel, Jean-Marc Brabant, Alain de Villebonne, Mariane Domeizel, Rose-Marie Dumontier, Marc Duval, Philippe Egg, Mylène Garcin, Alain Gouirand, Valérie Grange, Jean-Paul Grouiller, Alain Gueydon, Geneviève Jean, Franck Laroche, Séverine Maugan-Curnier, Eve Maurel, Josianne Maurin, Jacques Natta, Josiane Panattoni, Brigitte Pascal-Freytag, Joëlle Richaud, Gregory Risbourg, Jean-Louis Robert, Richard Rouzet, Nicolas Salerno et Catherine Serra,

Procurations de : Géraud de Sabran-Pontevès à Jean-Louis Robert, Emma Léon à Séverine Maugan-Curnier, Emilie Bastié à Jean-Marc Brabant, Marc Jaubert à Valérie Grange, Anne-Marie Dauphin à Philippe Egg, Jacques Decuignières à Eve Maurel, Romain Brette à Rose-Marie Dumontier, Bernadette Vitale à Robert Tchobdrenovitch

Absents et excusés : Céline Alarcon, Serge Robin, Karine Mouret est supplée par Brigitte Pascal-Freytag

Madame Catherine Serra est nommée secrétaire de séance

Objet de la délibération n°2024-049
Acquisition de la propriété dite « Domaine de la Bonde »

Rapporteur : Robert Tchobdrenovitch

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1311-9 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques et divers organismes ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

Depuis 2013, la Communauté de Communes Sud Luberon - COTELUB - s'est engagée dans un programme visant à la préservation du site de l'Etang de la Bonde.

Ce site revêt une importance majeure tant au regard de sa ressource considérable en eau, que de son potentiel économique.

Dans le cadre de son projet de territoire, COTELUB souhaite valoriser ce patrimoine pour :

- Garantir et pérenniser l'eau d'irrigation
- Préserver aux concitoyens l'accès à l'eau
- Utiliser le patrimoine agricole pour proposer l'installation de jeunes agriculteurs en recherche de foncier
- Aménager et valoriser les bâtiments et l'abord de l'Etang.

Pour ce faire, il est donc essentiel que COTELUB puisse faire l'acquisition de la propriété du «Domaine de la Bonde» afin d'y faire réaliser les opérations d'aménagement nécessaires.

Le domaine qu'il est projeté d'acquérir est composé de 87 parcelles, décomposées en 8 parties :

- Des surfaces de terres agricoles
- Des surfaces de vignes classées dans l'aire d'Appellation d'Origine Protégée Côtes du Luberon
- Des surfaces de vignes classées dans l'Indication Géographique Protégée Méditerranée
- Des surfaces de landes ou de bois
- Des surfaces de plan d'eau
- Des surfaces de canaux
- Une bastide
- Un ensemble de bâtiments agricoles

Le Domaine a une superficie totale de 964 656 mètres carrés, répartie sur les communes de Cabrières d'Aigues, La Motte d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque et Peypin d'Aigues.

Le propriétaire de ce site ayant décidé de le mettre en vente, des négociations ont été engagées, à la suite desquelles un accord a été trouvé pour un montant de 10 000 000 €.

Il est ainsi demandé au conseil communautaire de se prononcer sur l'acquisition du site «Domaine de la Bonde» pour un montant de 10 000 000 €, hors frais de notaire.

La vente se fera par acte notarié. Elle donnera éventuellement lieu à signature d'un compromis préalable à l'acte de vente. Il pourra être prévu au compromis ou à l'acte de vente des conditions suspensives ou résolutoires.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- D'approuver les conditions d'acquisition de la propriété dite "Domaine de la Bonde", pour un montant de 10 000 000 € hors frais de notaire ;
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** les conditions d'acquisition de la propriété dite "Domaine de la Bonde", pour un montant de 10 000 000 € hors frais de notaire ;
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits

Par :

31 voix POUR

4 voix CONTRE - Philippe Egg - Anne-Marie Dauphin - Nicolas Salerno - Séverine Maugan-Curnier

4 ABSTENTIONS - Jean-Luc Borel - François Bonnet - Jacques Natta - Josiane Panattoni

Majorité des suffrages exprimés

Catherine Serra
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch
Président

